

## Térébenthine

### SECTION 1: IDENTIFICATION

|                                       |  |
|---------------------------------------|--|
| <b>Identificateur du produit</b>      | Térébenthine   |
| <b>Autres moyens d'identification</b> | 13-300, 13-301, 13-304, 23-309, 33-300, 33-301, 83-301, 83-304   |
| <b>Usage recommandé</b>               | Veillez vous référer à l'étiquette du produit.   |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>     | Inconnu.   |
| <b>Fabricant / Fournisseur</b>        | Recochem Inc., 850 Montee de Liesse, Montreal, QC, H4T 1P4, Compliance and Regulatory Department, 905-878-5544, www.recochem.com |
| <b>Numéro de téléphone d'urgence</b>  | CANUTEC, 613-996-6666, 24 Hours  |
| <b>Numéro de la FDS</b>               | 1599   |

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification du SGH

Liquides inflammables - catégorie 3; Toxicité aiguë (orale) - catégorie 4; Toxicité aiguë (cutanée) - catégorie 4; Toxicité aiguë (inhalation) - catégorie 4; Irritation cutanée - catégorie 2; Irritation oculaire - catégorie 2A; Sensibilisant cutané - catégorie 1; Danger par aspiration - catégorie 1; Dangers aigus pour le milieu aquatique - catégorie 2; Dangers à long-terme pour le milieu aquatique - catégorie 2

#### Éléments d'étiquetage SGH



Mention d'avertissement :  
Danger

Mention de(s) danger(s) :

|      |   |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables.  |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H312 | Nocif par contact cutané.   |
| H332 | Nocif par inhalation.   |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  |

Prévention :

|      |  |
|------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |

Identificateur du produit : Térébenthine

FDS No.: 1599

Date de préparation le 02 novembre, 2015

- P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
 P241 Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage et d'autres équipements antidéflagrant.  
 P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P261 Éviter de respirer fumées, brouillards, vapeurs, aérosols.  
 P264 Bien se laver les mains et la peau après avoir manipulé.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
 P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention :

- P301 + P310 EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P331 Ne PAS faire vomir.  
 P330 Rincer la bouche.  
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  
 P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
 P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.  
 P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser mousse extinctrice appropriée, dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, eau pulvérisée ou brouillard d'eau pour l'extinction.  
 P391 Recueillir le produit répandu.

Stockage :

Entreposer dans un endroit bien aéré. Garder au frais. Garder le contenant hermétiquement fermé. Garder sous clé.

Élimination :

Disposer de contenu/récipient conformément aux règlements et lois régionales, nationales et locales applicables.

**Autres dangers**

Inconnu.

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

Substance:

| Nom chimique | Numéro de CAS | %   | Autres identificateurs |
|--------------|---------------|-----|------------------------|
| Turpentine   | 8006-64-2     | 100 |                        |

**SECTION 4: PREMIERS SOINS**

**Mesures de premiers soins**

**Inhalation**

Prendre des précautions afin d'assurer sa propre sécurité avant de tenter un sauvetage (p. ex. porter l'équipement

Identificateur du produit : Térébenthine

FDS No.: 1599

Page 02 de 09

Date de préparation le 02 novembre, 2015

de protection approprié). Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime éprouve des symptômes respiratoires (p. ex. toux, dyspnée, sifflement), appeler un centre antipoisons ou un médecin. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

#### **Contact avec la peau**

Éviter le contact direct. Porter une combinaison de protection contre les produits chimiques, si nécessaire. Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer immédiatement, à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée consulter un médecin. Appeler un centre antipoisons ou un médecin si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes. Laver en profondeur les vêtements, les chaussures et les articles de cuir avant de les réutiliser ou les éliminer de façon sécuritaire.

#### **Contact avec les yeux**

Éviter le contact direct. Porter des gants de protection contre les agents chimiques si nécessaire. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique présent sur le visage. Rincer immédiatement les yeux contaminés à l'eau tiède, en douceur, pendant 15 à 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation oculaire persiste consulter un médecin.

#### **Ingestion**

NE JAMAIS rien administrer par la bouche à une victime qui est en train de perdre conscience, est inconsciente ou a des convulsions. NE PAS FAIRE VOMIR. En cas de vomissement spontané, s'étendre sur le côté dans une position de récupération. Se rincer la bouche à nouveau avec de l'eau. Appeler immédiatement un centre antipoisons ou un médecin.

#### **Commentaires sur les premiers soins**

Obtenir des conseils/des soins médicaux si la victime ressent des malaises ou des inquiétudes.

#### **Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

#### **Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

##### **Organes cibles**

Yeux, système nerveux, peau.

##### **Instructions particulières**

Aucun traitement spécifique. Traiter selon les symptômes. Communiquez immédiatement avec spécialiste de traitement incohérent si grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

##### **Problèmes de santé aggravés par une exposition au produit**

Dermatite, allergies cutanées.

## **SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**

### **Agents extincteurs**

#### **Agents extincteurs appropriés**

Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse extinctrice appropriée, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

#### **Agents extincteurs inappropriés**

Aucun connu.

### **Dangers spécifiques du produit**

Liquide et vapeur inflammables. Peut s'enflammer à la température ambiante. Dégage de la vapeur qui peut former un mélange explosif au contact de l'air. Peut s'enflammer suite à une décharge statique. Peut accumuler une charge électrostatique par écoulement, par éclaboussure ou par agitation. Le liquide peut flotter et se déplacer vers des endroits distants et/ou propager des flammes. Peut franchir une distance importante vers une source d'inflammation et causer un retour de flamme vers une fuite ou un récipient ouvert. Voir la Section 9 (Propriétés physiques et chimiques)

---

Identificateur du produit : Térébenthine

FDS No.: 1599

Page 03 de 09

Date de préparation le 02 novembre, 2015

pour les points d'éclair et les limites d'explosivité. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque d'incendie. Peut s'accumuler en quantités dangereuses près du sol, surtout dans des espaces clos, ce qui crée un risque pour la santé. Les récipients fermés peuvent se rompre violemment s'ils sont chauffés et peuvent alors libérer leur contenu.

Durant un incendie, les matières dangereuses suivantes peuvent être produites : monoxyde de carbone très toxique et dioxyde de carbone.

#### **Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers**

Examiner la Section 6 (Mesures à prendre en cas de déversements accidentels) pour obtenir des renseignements importants sur la maîtrise des fuites et des déversements.

Voir Protection de la peau à la Section 8 (Contrôle de l'exposition/protection individuelle) pour obtenir des conseils sur les équipements de protection appropriés contre les agents chimiques.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Aucune précaution particulière n'est nécessaire.

### **Précautions relatives à l'environnement**

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Arrêter la fuite si sans risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Libération de s'approcher au vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les endroits clos. Laver les débordements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir et recueillir les fuites avec matériau incombustible, absorbant par ex. sable, terre, vermiculite ou la terre de diatomées et placer dans le récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez les outils antidéflagrant et matériel antidéflagrant. Éliminer par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. Matériau absorbant contaminé peut-être présenter les mêmes risques que le produit déversé. Remarque : voir section 1 pour urgence coordonnées et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## **SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Mettre sur des équipements de protection individuelle approprié (voir section 8). Manger, boire et fumer devraient être interdit dans les zones où ces matières sont traitées, stockées et traitées. Les travailleurs se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est inadéquate. N'entrez pas de zones de stockage et d'espaces confinés à moins qu'une ventilation adéquate. Conserver dans le récipient d'origine ou une alternative approuvée constituées d'un matériau compatible, conservé hermétiquement fermé quand pas en service. Stocker et utiliser de la chaleur, les étincelles, les flammes ou toute autre source d'inflammation. Utiliser (ventilation, éclairage et matériel de manutention) électromédicaux anti-déflagrant. Utiliser des outils sans étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter tout incendie ou explosion, dissiper l'électricité statique lors du transfert de la mise à la terre et continuité des conteneurs et équipements avant de transférer du matériel. Vide conteneurs de conservent des résidus de produits et peuvent s'avérer dangereux. Ne pas réutiliser le contenant.

### **Conditions de sûreté en matière de stockage**

Stocker conformément aux règlements locaux. Entreposer dans un endroit séparé et approuvé. Stocker dans le récipient d'origine protégée des rayons du soleil dans un espace sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles (voir section 10) et des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparé des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé et scellé jusqu'au prêt à l'emploi. Conteneurs qui ont été ouverts doivent être refermés soigneusement et reste d'aplomb pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Confinement appropriée permet d'éviter la contamination de l'environnement.

## **SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Identificateur du produit : Térébenthine

FDS No.: 1599

Date de préparation le 02 novembre, 2015

Page 04 de 09

**Paramètres de contrôle**

| Nom chimique | ACGIH TLV® |             | OSHA PEL |             | AIHA WEEL |     |
|--------------|------------|-------------|----------|-------------|-----------|-----|
|              | TWA        | STEL        | TWA      | Ceiling     | 8-hr TWA  | TWA |
| Turpentine   | 20 ppm A4  | Non établie | 100 ppm  | Non établie |           |     |

**Contrôles d'ingénierie appropriés**

Utiliser un système de ventilation par aspiration à la source, si la ventilation générale ne suffit pas à contrôler la quantité de produit dans l'air. Utiliser des systèmes de ventilation ne produisant pas d'étincelles, de l'équipement antidéflagrant approuvé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé. Contrôler les décharges d'électricité statique, en outre par la mise à la terre de l'équipement. N'utiliser que des matériaux incombustibles compatibles pour les murs, les planchers, le système de ventilation, les épurateurs d'air, les palettes et les rayonnages. Prévoir une douche oculaire et une douche d'urgence s'il existe des risques de contact ou d'éclaboussures.

**Mesures de protection individuelle****Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Protection de la peau**

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques (p. ex. gants, tabliers, bottes).

**Protection des voies respiratoires**

Habituellement non requis lorsqu'on travaille avec de petites quantités. Pour les situations irrégulières ou d'urgence : porter un appareil de protection respiratoire à épuration d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche appropriée.

**SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Propriétés physiques et chimiques de base**

|  |   |
|--|---|
| <b>Apparence</b>   | Liquide incolore.   |
| <b>Odeur</b>   | Pine  |
| <b>Seuil olfactif</b>  | 100.9 - 201.8 ppm (560 - 1120 mg/m <sup>3</sup> )   |
| <b>pH</b>  | Sans objet  |
| <b>Point de fusion/Point de congélation</b>                                | -50 - -60 °C (-58 - -76 °F) (fusion); -50 - -60 °C (-58 - -76 °F) (congélation)               |
| <b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>                  | 150 - 180 °C (302 - 356 °F)   |
| <b>Point d'éclair</b>  | 36 °C (97 °F) (en vase clos)  |
| <b>Taux d'évaporation</b>  | < 0.005 (acétate de butyle = 1)   |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>                                     | Sans objet  |
| <b>Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité</b> | Pas disponible (supérieure); 0.8% (inférieure)  |
| <b>Tension de vapeur</b>   | 5 mm Hg (1 kPa) à 25 °C   |
| <b>Densité de vapeur</b>   | 4.7   |
| <b>Densité relative (eau = 1)</b>  | 0.860 - 0.875 à 20 °C   |
| <b>Solubilité</b>  | Insoluble dans l'eau; Soluble peu importe les proportions dans solvants organiques habituels. |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                                | Sans objet  |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>                                     | 253 °C (487 °F)   |
| <b>Température de décomposition</b>  | Pas disponible  |
| <b>Viscosité</b>   | Pas disponible (cinématique); Pas disponible (dynamique)                                      |

Identificateur du produit : Térébenthine

FDS No.: 1599

Date de préparation le 02 novembre, 2015

Page 05 de 09

## Autres informations

État physique

Liquide

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Réactivité

Inconnu.

### Stabilité chimique

Habituellement stable.

### Risque de réactions dangereuses

Inconnu.

### Conditions à éviter

Flammes nues, étincelles, décharge électrostatique, chaleur et autres sources d'ignition. Exposition à l'air. Lumière du soleil. Lumière. Températures au-dessus de 36.0 °C (96.8 °F)

### Matériaux incompatibles

Forme des produits chimiques inflammables au contact de : halogènes (p. ex. chlore).

Réagit explosivement avec : agents oxydants forts (p. ex. acide perchlorique).

### Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

## SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Voies d'exposition probables

Contact avec la peau; inhalation; contact oculaire.

### Toxicité aiguë

| Nom chimique | CL50                                   | DL50 (orale)     | DL50 (cutanée) |
|--------------|--|------------------|----------------|
| Turpentine   | 2115 ppm (rat) (4 heures d'exposition) | 5760 mg/kg (rat) | Pas disponible |

CL50: Sans objet.

DL50 (orale): Sans objet.

DL50 (cutanée): Sans objet.

### Corrosion/Irritation Cutanée

L'expérience sur les humains et les tests sur des animaux montrent une légère irritation.

### Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

L'expérience sur les humains et les tests sur les animaux montrent une irritation oculaire sévère. La vapeur irrite aussi les yeux.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

#### Inhalation

Cause des dommages aux organes. Selon les données chez l'humain. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience.

Peut être nocif selon les données chez l'humain. À fortes concentrations irritation du nez et de la gorge.

#### Absorption par la peau

Peut être nocif selon des preuves limitées.

#### Ingestion

Peut être nocif d'après les tests sur les animaux et l'expérience sur les humains. Dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence et de la confusion. Une forte exposition peut causer une perte de conscience.

Peut être nocif selon les données chez l'humain. Peut causer des effets tels que ceux qui sont décrits pour

Identificateur du produit : Térébenthine

FDS No.: 1599

Page 06 de 09

Date de préparation le 02 novembre, 2015

l'inhalation.

### Danger par aspiration

Peut causer les lésions pulmonaires en cas d'inhalation, selon les données chez l'humain. Peut causer la mort.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – expositions répétées

Peut causer À la suite d'un contact cutané : dermatite. Les symptômes peuvent comprendre une peau sèche, rougeâtre et gercée (dermatite). effets semblables à ceux d'une exposition à Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique tel que décrits ci-dessus.

Risque présumé d'effets graves pour les organes selon des preuves limitées. Effets nocifs sur les reins.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas réputé d'être un sensibilisant des voies respiratoires.

Sensibilisant cutané.

### Cancérogénicité

| Nom chimique | CIRC       | ACGIH® | NTP        | OSHA       |
|--------------|------------|--------|------------|------------|
| Turpentine   | Non listée | A4     | Non listée | Non listée |

Signification des abréviations

A4 = Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'humain.

### Toxicité pour la reproduction

#### Développement de la progéniture

Des études sur des animaux montrent des effets sur la descendance. Cependant, ces effets n'apparaissent que dans les cas de toxicité maternelle significative. En cas d'inhalation : reconnu(e) comme pouvant causer : poids réduit.

#### Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

## SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Dangers aigus pour le milieu aquatique

| Nom chimique | CL50 pour les poissons          | CE50 pour les crustacés                          | CEr50 pour les plantes aquatiques | CEr50 pour les algues |
|--------------|---------------------------------|--|-----------------------------------|-----------------------|
| Turpentine   | 29 mg/L (Zebra Fish; 96 heures) | 6.4 mg/L (Daphnia magna (puce d'eau); 48 heures) |                                   |                       |

#### Dangers à long-terme pour le milieu aquatique

| Nom chimique | CSEO pour les poissons | CE50 pour les poissons | CSEO pour les crustacés | CE50 pour les crustacés |
|--------------|------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Turpentine   | Pas disponible         |                        | Pas disponible          |                         |

### Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

### Mobilité dans le sol

Identificateur du produit : Téréenthine

FDS No.: 1599

Date de préparation le 02 novembre, 2015

Aucun renseignement n'a été trouvé.

#### Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

## SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

### Les méthodes d'élimination

La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Les contenants vides ou doublures peuvent conserver quelques résidus de produit. Ce produit et son récipient doivent être éliminés en toute sécurité. Éliminer l'excédent et non recyclables produits par un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, les solutions et les sous-produits doit en permanence conformes aux exigences de protection de l'environnement et législation d'élimination et de toute exigence de l'autorité locale régionale des déchets. Éviter la dispersion des matières déversées et ruissellement et entrer en contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| Réglementation | Numéro UN | Désignation officielle de transport | Classe(s) de danger relative(s) au transport | Groupe d'emballage |
|----------------|-----------|-------------------------------------|--|--------------------|
| TMD au Canada  | 1299      | ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE             | 3  | III                |
| DOT É.-U       | 1299      | ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE             | 3  | III                |

**Dangers pour l'environnement** Polluant marin (Turpentine)

**Précautions spéciales concernant le transport** Veuillez noter: Dans des conteneurs de 5 L (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme un « quantités limitées » « Bien de consommation » en vertu du règlement TMD.  
Dans des conteneurs de 5 litre (5Kg) ou moins, ce produit est classé comme « Bien de consommation » sous le règlement sur le DOT

**Transport en vrac (aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC)**

Sans objet

## SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

**Canada**

**Liste intérieure des substances (LIS)/liste extérieure des substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS/LES.

**États-Unis**

**Toxic Substances Control Act (TSCA) Section 8(b)**

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**FDS préparée par** Département réglementation et conformité

**Numéro de téléphone** 905-878-5544

**Date de préparation** le 02 novembre, 2015

**Autres informations** Nous sommes engagés à soutenir l'initiative volontaire de l'industrie pour la divulgation des ingrédients aux consommateurs. Veuillez nous faire parvenir votre demande en visitant notre site Web au [www.recochem.com](http://www.recochem.com).

Les ingrédients présents (ingrédients intentionnellement ajoutés) dans une concentration supérieure à un pour cent (1 %) doivent figurés en ordre décroissant de prédominance. Les

Identificateur du produit : Térébenthine

FDS No.: 1599

Date de préparation le 02 novembre, 2015



ingrédients présents dans une concentration d'au plus un pour cent (1 %) doivent également figurés, mais sans ordre de prédominance.

**Avis**

Avis au lecteur : au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales assume toute responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La décision définitive de l'aptitude d'un matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains risques sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

---

Identificateur du produit : Térébenthine

FDS No.: 1599

Page 09 de 09

Date de préparation le 02 novembre, 2015